

Paris, le 11 décembre 2008

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

Acompte sur dividende

Le Conseil d'Administration de la société Carpinienne de Participations réuni le 11 décembre 2008 a décidé le versement, le 19 décembre 2008, d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2008, d'un montant de 2 euros par action.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de la société
(<http://www.carpinienne-de-participations.fr>)